



## Négociations du préavis de grève intersyndical CGT-FSU-SUD-UNSA Les questions envoyées à la secrétaire générale Marie Villette

### « RETOUR À LA RÈGLE »

La nouvelle loi Fonction publique permet un recours accru au contrat – ce que nous dénonçons –, à travers des formes encore plus précaires que celles préexistantes, mais elle ne l'impose pas. Quelle est votre doctrine à cet égard ?

Par le passé, le ministère a connu des dérives majeures en termes de recrutement qui se sont traduites par un très fort degré de précarité, dont les formes les plus graves concernaient majoritairement des femmes. Ces dérives ont été limitées par l'instruction ministérielle de juillet 2015 instaurant la doctrine du retour à la règle d'une part, et par la mise en œuvre du plan dit Sauvadet d'autre part. Depuis deux ans, l'accord de 2015 est pratiquement ignoré par votre administration, et celle-ci refuse visiblement de mettre en œuvre la dernière phase Sauvadet. Comptez-vous faire tenir les engagements et obligations du ministère de la Culture ? Allez-vous reprendre les discussions concernant l'emploi précaire avec pour finalité un vrai plan de déprécarisation ? Selon quel calendrier ?

Dans tous les services et établissements du ministère, une imagination managériale malsaine est de nouveau à l'œuvre pour contourner les règles : intérim, auto-entrepreneurs, abus des 6 quinquies et 6 sexies, externalisations plus ou moins masquées tendent à devenir la règle et cela sans aucun contrôle. Au sein-même du secrétariat général, le recours aux vacations est utilisé pour pourvoir de manière arbitraire des emplois permanents. Nous réclamons un recensement précis de toutes ces formes de recrutement au rabais sur l'ensemble de la sphère ministérielle. Nous réclamons la tenue d'une vraie commission GPRH, qui fasse avec nous un travail loyal de recensement des besoins et de programmation des concours.

### LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

Conçue dans l'esprit du néo-management public, la loi de Transformation de la Fonction publique vide les CAP de leur contenu, encourageant toutes les formes d'arbitraire hiérarchique dans la gestion de la carrière des agents, notamment en ce qui concerne les mobilités et les promotions. Ces deux points, ainsi que la stratégie globale en matière RH, doivent être cadrées collectivement – il n'est plus autorisé de discuter les dossiers individuels, ce que nous dénonçons – par des « lignes directrices de gestion ». Là encore, la loi permet mais n'impose pas. Nous notons que le ministère de la Culture a fait le choix de LDG nationales et ne permettra pas à ses établissements publics d'établir leurs propres LDG, c'est pour nous un signal positif qui aurait pu marquer une possible ouverture dans le cadre d'un dialogue social raisonnablement loyal.

Pour autant, les deux réunions qui ont eu lieu sur les LDG « mobilité » (qui doivent entrer en vigueur dès maintenant) ont été proprement catastrophiques en raison de l'attitude de totale fermeture

d'une administration sourde à nos propositions. Il est inconcevable que les mobilités (comme dans un an les promotions) soient gérées à huis clos, sans aucune information en direction des personnels concernés et de leurs représentants. Le « confort de gestion » que permet désormais la loi, outre qu'il encourage les dérives d'une hiérarchie qui n'aura plus à rendre compte de ses choix, risque d'engendrer un système de copinage et de traitement à la tête du client dramatique à court terme pour les agents, désastreux à moyen terme pour les services.

Allez-vous ouvrir des discussions avec une présidence située à un niveau de responsabilité adéquat pour représenter le ministère de la Culture, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici ? Êtes-vous d'accord pour entendre nos propositions visant à limiter l'opacité et l'arbitraire du nouveau système ? Êtes-vous d'accord pour aborder sans délai une discussion globale sur les trois volets des LDG (stratégie, mobilité, déroulement de carrière) ?

## **TAUX PROMUS/PROMOUVABLES**

Les taux promus/promouvables qui fixent, corps par corps, le nombre de promotions de grade annuelles, font l'objet d'une programmation triennale. Si l'on compare les taux pro/pro de la Culture à ceux d'autres ministères pour le triennal 2018-2020, on constate un régime globalement défavorable. Le ministre s'est engagé à rattraper le retard de notre ministère en termes de rémunérations en agissant sur l'indemnitaire, en revanche aucune annonce n'a été faite concernant les déroulements de carrière des titulaires. Or, une préparation active et concertée du triennal 2021-2023 pour les taux pro/pro pourrait constituer un levier majeur pour ce rattrapage.

Êtes-vous d'accord pour engager avec nous des discussions sur cette question, cela dans les plus brefs délais et avec une documentation à la hauteur ? Il est notamment indispensable que nous ayons une information partagée concernant les taux pro/pro à l'interministériel pour le dernier triennal et que nous puissions discuter de la stratégie engagée par le ministère de la Culture pour le prochain triennal (ce qui repose, en l'occurrence, la question des LDG).

## **PLAN DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL (PTM)**

Malgré l'ambition qu'affiche le ministre pour la culture au travers du plan de transformation ministériel, nous en déplorons le résultat : un secrétariat général surgonflé par des mesures de regroupements tout azimut et des directions générales métiers vidées de leurs prérogatives au travers des mesures de déconcentration et des suppressions d'emploi.

Allez-vous véritablement inclure dans les discussions les OS et les personnels, qui veulent être acteurs d'une transformation qui donnerait du sens à leur travail ?

Allez-vous revenir sur les arbitrages sur les fonctions formation professionnelle et documentation ?

Qu'en est-il du projet de déconcentration des mesures d'exportation des biens culturels ?

Vous nous aviez dit que l'administration avait saisi le Conseil d'État sur la proposition intersyndicale des SCN culture, avez-vous eu un retour ? Quand comptez-vous nous réunir sur cette question, comme vous vous y êtes engagée au dernier CTM ?

Quand ouvrirez-vous les discussions concernant le Mobilier national et son devenir, comme le ministre s'y est engagé au CTM ?

Pouvez-vous nous confirmer que les chantiers propres à chaque direction générale ne sont pas achevés, étant donné que le périmètre et les objectifs de la future direction/délégation à la démocratisation sont encore en cours de préfiguration ? En effet, l'ambition portée par le ministre sur cette future direction ne peut, comme il l'a clairement exprimé au CTM, être tuée dans l'œuf.

Paris, le 8 janvier 2020